



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} SLALOM POURSUITE DE PLOUAY

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO OCEANE

Organise les 16 et 17 Avril 2022 avec le concours de : Rallye Bretagne Organisation.

Un slalom dénommé : 6^{ème} Slalom Poursuite de Plouay

Cette épreuve compte pour : La Coupe de France des Slaloms 2022, pour le trophée ACO des slaloms 2022, pour le championnat des slaloms 2022 de la ligue Bretagne Pays de la Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire, par délégation de la FFSA dans les conditions prévues à l'article 3 du code sportif International **sous le numéro R9** en date du : 10 Février 2022.

Organisateur technique

Nom : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION

Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 Lorient.

Président : Max MARTINEAU. Responsable Technique, Presse, et Relations Partenaires.

Vice-Président : Gilles SIMON. Responsable Organisation Générale et infrastructures.

Secrétaire: Jean-Paul Le Goffic.

Trésorière : Marine MARTINEAU , Adjoint : Jean Paul Le Goffic.

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Michel Guilloux, Vincent Gegaden, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur. Jean-Luc Guérinot, Laetitia Royant.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Jean Michel Tatin	Licence n° 6575
Commissaires Sportifs :	Mr Jean Jacques Péchon Rossel	Licence n° 2527
	Mr Christian Dams	Licence n° 2498

Directeur de Course :	Mr Gabriel Gianolio	Licence n° 7760
Directeur de Course Adjoint :	Mr Guillaume Cousin	Licence n° 206258
Commissaires Techniques :	Mr Patrick Guilleux	Licence n° 55340
	Mr Gwenael Wattu	Licence n° 47803
Chargés des relations avec les concurrents :	Marine Martineau	Licence n° 210441
	Mr Olivier Abalain	Licence n° 202190
Chronométrateurs :	Mme Maryse Ragueneau	Licence n° 24305
	Mr Alain Devin	Licence n° 37311
	Mr Philippe Nauroy	Licence n°163037
Chargé de la mise en grille de départ :	Mr Francis Loritte	Licence n° 169073
Chargé de l'informatique et des classements :	Mr François Vézic	Licence n° 205770
Médecin Responsable :		
Secrétaire du meeting :	Mr Jean Paul Le Goffic	Licence n° 220298
Responsable des commissaires de piste :	Mr Loic Geffray	Licence n°174414

Tous les commissaires de piste sont désignés Juges de Fait.

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 12 Avril 2022 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le Jeudi 14 Avril 2022 sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

Vérifications administratives : Le samedi 16 Avril de 15h à 18h30.

Le dimanche 17 Avril de 7h30 à 8h30.

Lieu : Esplanade du Championnat du monde 56400 Plouay.

Vérifications techniques : le samedi 16 Avril de 15h15 à 19h.

Le Dimanche 17 Avril de 7h45 à 8h45.

Lieu : Esplanade du Championnat du Monde 56400 Plouay.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Samedi 16 Avril à 18h00.

Lieu : Bungalow parc Esplanade.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 17 Avril à 9h30.

Essais non chronométrés le dimanche 17 Avril de 8h30 à 10h15. Un seul essai par concurrent.

Essais chronométrés le dimanche 17 Avril de 10h30 à 12h.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue des essais chronométrés : 1 demi-heure après la fin des essais chronométrés.

Course :

Le dimanche 17 Avril de 13h45 à 18h30 (3 manches si les conditions sont favorables).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée et uniquement le dimanche avant les essais non chronométrés et entre la fin des essais chronométrés et le départ de la course du dimanche 4 Avril.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 17 Avril ¼ d'heure après la fin de la dernière manche.

Lieu : Panneau Affichage près du barnum de départ.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc concurrents Esplanade.

Podium : le dimanche 17 Avril ¼ d'heure après l'affichage du classement provisoire.

Remise des prix : le dimanche 17 Avril à 19h15 ou 30 minutes après les résultats définitifs affichés sur le panneau d'affichage près du barnum de départ.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56400 Plouay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit après 8h45 le dimanche 17 Avril.

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition si le nombre d'engagés est inférieur à **60**. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

S'il y a une liste d'attente : sans avertissement du retard ou de l'absence du concurrent, et passé le délai de fin de vérifications, les concurrents sur liste d'attente seront acceptés selon le nombre de places disponibles.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Rallye de Bretagne Organisation chez Jean Paul Le Goffic 7 Le Bois de St Erven 56400 Plouay.

Mail : limagolf56@orange.fr

Le règlement particulier et le bulletin d'engagement sont téléchargeables sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh dans la rubrique : **Téléchargements.**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 12 Avril à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Pour les concurrents s'engageant **avant le mardi 05 Avril** (Cachet de la poste faisant foi) Les frais de participation sont fixés à **90€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **180€** dans le cas contraire.

Pour tous les engagements reçus après cette date (cachet de la poste faisant foi) les frais de participation seront de **120€** pour les concurrents acceptants la publicité optionnelle de l'organisateur et de **240€** dans le cas contraire.

Pour le groupe Loisir, VHC et Fol Car le montant de l'engagement est fixé à **80€**, mais ne bénéficie pas de remise de prix en numéraire....

Pour les licenciés de l'ASACO OCEANE le montant de l'engagement est fixé à **75€**.

Les engagements devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés des frais de participation. **Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation se verra automatiquement placé en liste d'attente.**

La liste des engagés sera publiée le Jeudi 14 Avril sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

FORFAITS :

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit envoyé par courrier ou mail **24 heures** avant le début du meeting. Par téléphone au 06 10 69 35 41. Tout forfait intervenant avant le début des vérifications sera remboursé avec toutefois une retenue de 30€ couvrant les frais d'assurance.

3.2P

TITRE DE PARTICIPATION : TPRS.

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile établi par un docteur en médecine inscrit au tableau de l'ordre des médecins, et dater de moins de 6 mois.

Le titre de participation TPRS devra être demandé lors de l'engagement, il sera réglé aux vérifications administratives moyennant la somme de 44€. **Prendre contact au 06 10 69 35 41 pour les formalités.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES.

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 35 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Fol Car. Dans ces derniers groupes, Il pourra être accepté plus de concurrents si le quota de 120 n'est pas atteint.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms.

(Voir tableau en annexe). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

PUBLICITES OPTIONNELLES:

Une surface de 50 x 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 x 7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière.

En cas d'impossibilité (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.

Pour les voitures "fermées", 2 bandeaux de 25 x 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise. Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 x 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 6^{ème} Slalom Poursuite de Plouay se déroule sur le Boulevard du Championnat du monde RD

Le parcours suivant (voir plan en annexe).

La course se déroulera en 3 manches si les conditions sont favorables.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Sortie parc concurrents en face Gendarmerie. Rue de l'esplanade à Plouay.

Arrivée : Après épingle gauche rue de Manéhouarn à Plouay.

Longueur du parcours 1480 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé sur ESPLANADE CHAMPIONNAT DU MONDE à Plouay.

Le parc concurrents sera accessible à partir du samedi 16 Avril à 12h.

Les remorques devront être garées à l'endroit réservé et à proximité du parc assistance (plan sur place).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.6.7P.

TABLEAU D'AFFICHAGE.

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ barnum proche du départ.
- Pendant les vérifications au parc des vérifications barnum proche du départ.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Barnum proche du départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera (ont) organisée(s).

Lieu : Barnum Accueil sur Esplanade de 14h à 19h30 le samedi 16 Avril.

de 7h30 à 19h le dimanche 17 Avril.

Téléphone permanence n° 06 10 69 35 41

Centre de secours le plus proche Rue de Manéhouarn à 150 mètres de l'Esplanade.

Lieu : Plouay Téléphone n° 02 97 33 35 11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course, sans toutefois être inférieurs à 30 secondes et après que la voiture en piste ait franchi l'ovale.

Les voitures des catégories : Loisir, Fol'Car, VHC et Classic, partiront avant le slalom moderne et dans l'ordre précité...

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine de disqualification.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés 1/4 heure après la fin de la dernière manche.. Lieu Barnum proche du départ et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol Car).
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC.
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEE.

1^{er} Vainqueur du Slalom de Plouay en 2007, un trophée JEAN MARC TOURON sera remis au vainqueur du Groupe A...et à un commissaire par tirage au sort....Il sera gardé définitivement.

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>SCRATCH</u>	<u>CLASSES</u>
1er 200€	1er 100€
2ème 100€	2ème 80€ si + de 5
3 ^{ème} 50€	3ème 50€ si + de 9
	4ème 20€ si + de 11

Les classes sont définies suivant le règlement standard Article 4.1....Annexé au présent règlement.

Pas de remise des prix pour les catégories Loisir, VHC, Classic et Fol Car. (Engagement réduit).

COUPE DES DAMES :

Il sera établi un classement féminin

- A la 1ère : 50 €

- A la 2ème : 30€ si plus de 5 partantes.

Les chèques seront envoyés par courrier, dans la semaine suivant l'épreuve.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits aux primes.

10.3P. COUPES :

Elles seront attribuées dans les mêmes conditions que pour les classements.

- Classement général : une coupe aux 3 premiers.
- Classement par groupe : une coupe au premier.
- Classement par classe : une coupe au premier.
- Classement féminin : une coupe à la première.

N.B. : Les prix sont cumulables, sauf pour les coupes.

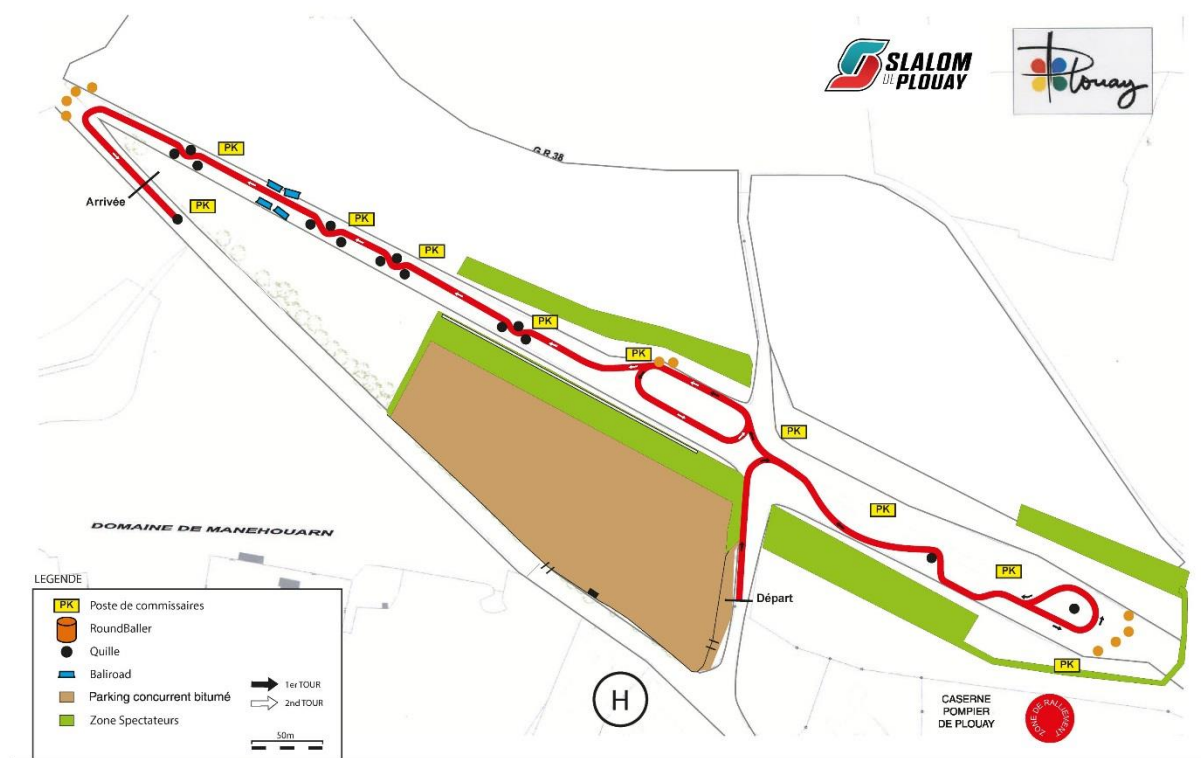
- Classement VHC : 1 Coupe au 1^{er} et 1 Coupe au 1^{er} Classic.
- Classement Groupe Loisir : 1 Coupe au 1^{er} L1 et 1 Coupe au 1^{er} L2.
- Classement Groupe Loisir Electrique et Hybride : 1 Coupe au 1^{er} Electrique et 1 Coupe au 1^{er} Hybride.
- Classement Catégorie Fol Car : 1 Coupe au 1^{er}.

10.4P. PODIUM

Remise des prix au pied du Podium, ou sous barnum VIP en cas de mauvaises conditions climatiques.

ANNEXES:

PLAN DU PARCOURS



6ème Slalom de Plouay - 16 & 17 avril 2022

VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES ADMISES

	Groupe	Classe	Cylindrée
F2000			
	F2000	F2000 1 F2000 2 F2000 3	de 0 à 1400 + 1400 à 1600 + 1600 à 2000
FC - FS			
	FC/FS	FC/FS 1 FC/FS 2 FC / FS 3	de 0 à 1300 + 1300 à 1600 + 1600 à 2000
N / FN			
	N/FN	N/FN 1 – R 1A N/FN 2 – R 1B N 2 Série N/FN 3 N/FN 4	de 0 à 1400 + 1400 à 1600 + 1600 à 2000 + de 2000
A / FA			
	A/FA	A/FA 1 A/FA 2 – R 2B – A/FA 3 – R2C – R3C – R3D A /FA 4 – R3T - R4 – R5 – S2000 (rallye) <u>A/FA 5</u>	de 0 à 1400 + 1400 à 1600 + 1600 à 2000 + de 2000 à 3000 + de 3000
GT SPORT			
		GT 1 GT 2	de 0 à 2000 + de 2000
GTTS			
		GTTS 1 GTTS 2 GTTS 3 GTTS 4	de 0 à 1601 + 1601 à 2800 + 2800 à 3600 + 3600
CM / CNF / CN			
CNF/CN : Classes confondues	CM (1)	CM (CM1 + CM2)	de 0 à 1003
	CNF	CNF 1	de 0 à 1600
		CNF 2	+ 1600 à 2000
	CN	CN 1	de 0 à 1600
CN 2		+ 1600 à 2000	
D / E			
	D / E	D / E 1 D / E 2 D / E 3 D / E 5 Moteur de série D / E 7	de 0 à 1300 + Campus + 1300 à 1605 FF Bride de 26 FR

CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

- **L1** : Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm³
 Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
 Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm³
- **L2** : Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
 Essence suralimenté jusqu'à 1600 cm³
 Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
- **LE** Voitures électriques

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms:

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en

possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1400 cm³
- Classe 2 + de 1400 à 1600 cm³
- Classe 3 + de 1600 à 2000 cm³

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.